

Ancrages multiples et positions de pouvoir

Axe 1

Concilier mobilité, autochtonie et multipositionnalité face aux mutations sociétales des XIXe -XXIe siècles

La multipositionnalité s'incarne dans des parcours de vie, et, donc, dans une temporalité individuelle. Ces parcours de vie s'inscrivent à leur tour dans un temps marqué par les mutations sociétales et technologiques des XIXe-XXIe siècles. Nous retiendrons trois angles d'approche. D'une part, l'ancrage multiple apparaît-il en début ou en fin de parcours de vie, connaît-il des phases d'accélération, est-il de court ou de long terme ? D'autre part, dans quelle mesure et selon quelles logiques les ancrages sont-ils conservés, peuvent-ils être cumulés et sont-ils légitimés ? Privilégie-t-on enfin des ancrages multiscalaires ou une présence plurielle au sein d'un territoire circonscrit – selon quelles ressources, dans quels buts et à quelles étapes du parcours de vie ?

Transparaît ici la question des moyens dont dispose un individu pour satisfaire aux exigences de la multipositionnalité. Quelles sont les retombées de l'accroissement de la mobilité ? La diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui permet une ubiquité de principe, favorise-t-elle une multipositionnalité institutionnelle qui s'affranchirait, en partie, de l'ancrage territorial ? D'un autre côté, la professionnalisation et la technicisation des fonctions de gestionnaire privé ou public, en éclipsant le rôle d'intermédiaire, infléchissent-elles l'influence d'un ancrage multiple dans la prise de fonctions ? Enfin, l'internationalisation accrue des parcours de vie modifie-t-elle les modalités d'affirmation et les ressources de l'ancrage multiple. Se traduit-elle par un ancrage pluriel multiscalaire ou polytopique, par le passage d'une autochtonie territoriale à une autochtonie sociale ?